

# LE BREVET DE MAÎTRISE, COMMENT S'INSCRIRE ?

## PÉRIODE D'INSCRIPTION

- > les inscriptions en ligne sont ouvertes entre le 15 juin et le 15 août sur [brevet.cdm.lu](http://brevet.cdm.lu).

## TARIFS FORFAITAIRES

- > **600 € par an** pour la participation aux cours préparatoires
- > **300 € par session** d'examen pour la participation aux examens

## CONDITIONS D'ADMISSION

- > Avoir un **diplôme de niveau DAP** minimum
- > Les diplômes étrangers doivent être reconnus par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ([www.men.lu](http://www.men.lu))
- > **Pièce d'identité**
- > **Certificat de travail**, attestant d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans le métier/ domaine d'activité choisi. Le certificat doit être remis au plus tard avant l'admission à l'examen pratique.



# ENCORE DES QUESTIONS ?

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR  
[BREVET.CDM.LU](http://BREVET.CDM.LU)



## CONTACT

[brevet@cdm.lu](mailto:brevet@cdm.lu) ou +352 42 67 67 - 540  
Nos conseillers vous reçoivent sur rendez-vous.



**M** CHAMBRE  
DES MÉTIERS  
LUXEMBOURG

**M** CHAMBRE  
DES MÉTIERS  
LUXEMBOURG

De Partner  
vum Handwerk

[cdm.lu](http://cdm.lu)



# BREVET **DE** MAÎTRISE

Prêt à tout pour **obtenir la Maîtrise ?**

# DEVENEZ MAÎTRE-ARTISAN !

La formation Brevet de Maîtrise s'adresse aux **futurs entrepreneurs** et aux personnes visant **un poste à responsabilités** dans une entreprise artisanale, industrielle ou commerciale.

Elle confère à son détenteur le droit de **créer sa propre entreprise** et de **former des apprentis**.

Le Brevet de Maîtrise reste le principal **label de qualité** dans le secteur de l'Artisanat.

Il est synonyme de résolution de problème, de compétence technique et de fiabilité.

## LE BREVET DE MAÎTRISE, POUR QUI ?

- > Ceux qui veulent se lancer dans **l'entrepreneuriat**
- > Ceux qui veulent **évoluer** vers plus de responsabilités
- > Ceux qui veulent **se réorienter**

## LE BREVET DE MAÎTRISE, POURQUOI ?

- > **Créer** sa propre entreprise ou **reprendre** une entreprise existante
- > **Transmettre** son savoir-faire et former de futurs artisans
- > Obtenir un poste à **responsabilités**
- > Faire **évoluer** sa carrière

# LE BREVET DE MAÎTRISE DANS QUEL MÉTIER/ DOMAINE D'ACTIVITÉ ?

## ALIMENTATION

- > Artisan en alimentation (réformé)

## MODE, SANTÉ ET HYGIÈNE

- > Couturier
- > Opticien
- > Artisan en beauté (réformé)

## MÉCANIQUE

- > Débrosseur-peintre de véhicules automoteurs
- > Instructeur de la conduite automobile
- > Constructeur-réparateur de carrosseries
- > Mécatronicien d'autos et de motos
- > Mécanicien de machines et de matériel agricoles et viticoles
- > Mécanicien en mécanique générale

## CONSTRUCTION ET HABITAT

- > Entrepreneur de construction
- > Artisan dans le domaine de la toiture (réformé)
- > Carreleur
- > Plafonneur-façadier
- > Artisan en génie technique du bâtiment (réformé)
- > Peintre-décorateur
- > Marbrier-tailleur de pierres
- > Artisan en bois et métal (réformé)

## LE BREVET DE MAÎTRISE, COMMENT ?

- > Une formation en cours d'emploi
- > **3 - 3 ½ ans** de formation (selon métier/domaine d'activité)
- > La formation au Brevet de Maîtrise comprend d'une part des **modules de théorie et de la pratique professionnelle** relatifs au métier/domaine d'activité et, d'autre part, des **modules de gestion d'entreprise** et de « **Pédagogie appliquée** ».
- > Vous trouverez une présentation du parcours de formation recommandé pour les différents Brevets de Maîtrise sur le site internet : **brevet.cdm.lu**
- > Cours et modules de **théorie professionnelle** : 3 ou 4 modules (F, G, H et M), selon le métier/domaine d'activité. En principe, ces cours sont organisés en soirée pendant la semaine et/ou les samedis.
- > Cours et modules de **gestion d'entreprise et pédagogie appliquée** : 5 modules (A, B, C, D et E). Ces cours sont en principe organisés le week-end (vendredi soir, samedi après-midi ou dimanche matin).
- > Les **cours préparatoires de théorie** commencent en septembre et se terminent avant Pâques. (Exception : les Brevets de Maîtrise réformés se terminent en juin)
- > **Deux sessions d'examens** ont lieu chaque année (printemps et automne).

